

Session nationale "Politique de défense"

THÈME DE LA 62^e SESSION NATIONALE "POLITIQUE DE DÉFENSE"

L'ÉTAT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

À la fin du XX^e siècle, l'État était considéré par certains comme un héritage du passé, que la mondialisation et l'autonomie croissante des sociétés civiles ne tarderaient pas à rejeter en dehors de l'histoire. Les relations internationales étaient alors envisagées dans une approche sociologique, intégrant l'ensemble des rapports sociaux dans chacune de leurs dimensions, civiles, économiques, politiques. L'idée d'une gouvernance globale, marquée par une fluidité de relations entre des groupes multiples se substituait alors à une fragmentation territoriale et nationale considérée comme dépassée.

Avec le recul du temps, cette analyse apparaît de nature essentiellement idéologique, portée par un idéal d'universalisme, de développement de valeurs communes comme les droits de l'homme, de protection de « biens communs » comme l'environnement. Cette mondialisation positive reposant sur l'effacement des frontières, la transparence des sociétés, la conscience collective d'une solidarité entre les groupes, n'a cependant pas trouvé d'écho immédiat dans la société internationale.

Le début du XXI^e siècle n'est pas marqué par une disparition des frontières, mais bien davantage par leur multiplication et leur renforcement.

Multipliation, car la disparition du bloc soviétique s'est traduite par des revendications de minorités soudées par une langue, une religion, voire des frustrations communes, et désireuses de se constituer en État. Certaines y sont parvenues comme au Kosovo, d'autres sont à l'origine de conflits parfois violents comme en Tchétchénie, en Abkhazie ou en Ossétie du Sud.

Renforcement des frontières aussi, car les États ont été confrontés à des facettes négatives de la mondialisation. L'immigration clandestine comme la menace terroriste ont incité les autorités publiques à renforcer leurs prérogatives et les contrôles des frontières. La crise financière et économique a également suscité un interventionnisme nouveau, par le contrôle du secteur bancaire et la mise en œuvre de plans de relance.

Non seulement l'institution étatique n'est pas actuellement remise en cause, mais elle est même considérée comme une solution à bien des problèmes. C'est ainsi que la défaillance des États constitue une menace pour la sécurité internationale, comme en témoigne le développement de la piraterie dans le Golfe d'Aden, contre laquelle la Somalie se révèle incapable de lutter. Ce sont alors des forces navales étatiques qui interviennent, cependant que la communauté internationale s'efforce dans d'autres situations de reconstruire les États, de les aider à créer des services publics, de leur donner les moyens d'exercer leur autorité sur leur territoire et à l'égard de leur population. De la même manière, les États faillis, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus en mesure d'assurer le paiement d'une dette publique souvent colossale, bénéficient-ils d'une aide internationale qui, en apurant leur situation financière, va leur donner les moyens de rétablir le fonctionnement de leurs services publics.

Les auditeurs de la 62^e session nationale seront donc invités à réfléchir sur l'institution étatique et sur son rôle dans la société internationale. L'État y joue évidemment un rôle stabilisateur en assurant l'organisation paisible d'une collectivité sur un espace donné. À ce titre, il concourt au fonctionnement harmonieux de la société internationale, notamment par le développement d'une coopération pacifique. Mais l'État peut aussi apparaître comme un élément déstabilisateur, lorsqu'il rencontre des difficultés qu'il ne peut résoudre seul. Sa faiblesse pose alors un problème à l'ensemble de la communauté internationale dont la sécurité risque d'être menacée. Au cœur d'un double mouvement de stabilisation et de déstabilisation, l'État peut ainsi être étudié à travers des prismes multiples.

Thèmes des travaux de comités

- Comité 1.** Les coopérations renforcées entre les États sont-elles un moyen de relancer la construction européenne ?
- Comité 2.** Les sociétés militaires privées, outil indispensable ou abandon par l'État de ses prérogatives de souveraineté ?
- Comité 3.** La crise financière et économique, ferment de déstabilisation des États ou élément de coopération interétatique ?
- Comité 4.** Quel avenir pour l'OTAN ? Une analyse prospective
- Comité 5.** Les BRIC dans la mondialisation. Vers un monde multipolaire ?
- Comité 6.** Le Golfe Persique : La recherche de l'équilibre entre les États ?

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 1

LES COOPERATIONS RENFORCEES ENTRE LES ÉTATS SONT-ELLES UN MOYEN DE RELANCER LA CONSTRUCTION EUROPEENNE ?

1. L'histoire de la construction européenne met en évidence des fondamentaux : une progression réactive imposée par les crises

Née de la volonté de construire une paix durable, l'idée d'une Europe unie a été fondée à l'origine sur le *pari de l'interdépendance* et celui du développement économique comme facteur de stabilité, dans le cadre d'une *délégation de souveraineté* : la CECA¹. Par la suite, est apparue la volonté d'encadrer la construction par des traités établis dans le consensus ; néanmoins de grandes avancées ont été réalisées *hors traité*, en réaction à des situations de crise nécessitant une réponse collective : accords de Schengen, monnaie unique traité de Prüm. Fondées sur l'idée d'une adhésion à géométrie variable, sur la base de critères, ces avancées ont été institutionnalisées *a posteriori*.

Dans le domaine de la défense, la construction européenne a été marquée, en 1954, par l'échec de la CED², qui trouve ses causes dans le dilemme politico-stratégique français³. Aujourd'hui, en dépit d'avancées récentes et de la réussite de certaines opérations extérieures de gestion de crises, l'Europe de la défense et de la sécurité souffre d'une faiblesse stratégique qui s'explique par la difficile recherche du consensus (réticence des États à renoncer à leur souveraineté), les ambiguïtés sur la perception des menaces et sur le lien transatlantique (positionnement par rapport à l'OTAN), et la forte disparité des budgets de défense nationaux.

Il est illusoire d'espérer une construction *naturelle* de la défense européenne et il est peu probable que la révision du concept stratégique de l'OTAN lève les ambiguïtés inhérentes à la relation OTAN-UE. Dès lors, une volonté collective et l'identification d'intérêts communs à court-moyen terme, assortis d'outils adaptés pour les atteindre, sont indispensables au développement de la PSDC⁴.

2. Les mécanismes de coopération existants n'apportent pas une réponse adéquate

La nécessité de concilier hétérogénéité et intégration s'est imposée dès les origines de la construction européenne, par la recherche d'un concept permettant d'*organiser* et de *codifier la flexibilité* : limiter les possibilités de coopération hors de la logique des traités afin de maintenir cohérence d'action et unité, en évitant l'écueil d'avancer au rythme du plus lent.

Le mécanisme des *coopérations renforcées* (CR), institué par le traité d'Amsterdam, a été assorti de nombreux garde-fous qui l'ont rendu peu opérationnel. À l'origine, les implications militaires et les questions de défense en étaient exclues. Le concept de *coopération structurée permanente* (CSP), conçu par la suite dans le cadre de l'évolution vers le continuum défense-sécurité, correspond à une approche de renforcement des capacités militaires d'intervention, d'harmonisation vers le haut des budgets militaires européens et de fédération des États membres autour de projets industriels ambitieux.

¹ Communauté européenne du charbon et de l'acier

² Communauté européenne de défense

³ Priorité à la stabilité de l'Europe continentale ou à la gestion des crises extérieures, interdépendance ou souveraineté, coopération ou intégration.

⁴ Politique de sécurité et de défense commune.

Au terme de notre analyse, le dispositif de CR ne paraît pas adapté au contexte actuel de la PSDC, en dépit des amendements apportés par le traité de Lisbonne. L'absence d'idée sur le fond, la dérive puis l'enlisement institutionnel n'ont d'ailleurs jamais permis sa mise en œuvre. La CSP semble être un cadre plus favorable. Toutefois, imaginée il y a presque 10 ans et conçue sous l'angle de la gouvernance et des critères, elle ne correspond pas, en l'état, aux objectifs actuels de relance de la construction européenne. Au moment de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et sous la présidence espagnole de l'UE, chargée de lancer sa mise en œuvre, elle fait d'ailleurs encore débat.

3. Trois scénarios sont envisageables pour la construction de l'Europe de la défense et de la sécurité

Les deux premiers s'inscrivent résolument dans la dynamique lancée depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo (1998). Le troisième représente une voie plus novatrice axée sur les nouveaux enjeux de défense et sécurité. Tous trois ne sont certes pas exclusifs, mais ils représentent de réelles alternatives politiques.

- (1) **Un pilier européen de l'Alliance (CSP « en l'état »)**, constitué par un « noyau dur » de pays engagés et possédant une forte capacité militaire. C'est, en théorie, l'option la plus appropriée pour créer un jour les conditions d'émergence d'une Europe de la défense ambitieuse en termes de capacités et de modes d'actions. Le principal argument en faveur de ce scénario est qu'il répond à la lettre et à l'esprit de la CSP. Par contre, il créera une Europe à deux vitesses, source de tension, et ne permet pas la consolidation d'une base industrielle et technologique de défense à l'échelle de l'Union. De plus, cette option semble aujourd'hui compter moins de partisans qu'à l'origine, notamment en raison du développement des coopérations bilatérales ou multilatérales et des contraintes budgétaires nationales. Au final, ce scénario semble donc moins réaliste et pertinent aujourd'hui.
- (2) **Une Europe de la défense « soft power » très inclusive (CSP « a minima »)**, option la plus probable car la plus fidèle à l'évolution récente de l'UE. Le principal argument en faveur de ce scénario est de faire vivre coûte que coûte une PSDC qui, si elle a connu de réels succès diplomatiques depuis 2003, demeure fragile sur le plan stratégique et militaire. Processus éminemment pragmatique et inclusif, il créerait de multiples champs de collaboration et de progrès et présenterait l'avantage d'être ouvert à tous, permettant à chacun de progresser à son rythme. Toutefois, la nécessité de gérer un consensus à 27 États en limiterait sans doute l'efficacité. Sur le plan politique, la faiblesse de cette option tient à son manque de visibilité et à son éloignement de l'esprit de la CSP, qui nécessiterait sa réinterprétation. Ce scénario ne requiert, dans un premier temps, qu'une ambition et des moyens limités.
- (3) **Une Union européenne affirmant la maîtrise de ses espaces face aux défis émergents.** Il s'agit de réorienter la PSDC vers des finalités concrètes, fondées sur une vision commune des intérêts, permettant à l'Europe *de s'approprier pleinement ses espaces* en fédérant des politiques communautaires et intergouvernementales ambitieuses sur des domaines émergents du continuum sécurité/défense *qui ne sont pas couverts par l'action de l'OTAN* : sauvegarde maritime, système de veille et d'alerte avancée, surveillance de l'espace, flux énergétiques, flux migratoires, etc. Ce scénario vise à créer les conditions d'affirmation d'un acteur stratégique « Union européenne » à part entière et pourrait, à terme, permettre l'émergence de forces armées européennes dans un cadre

de *partenariat* avec l'OTAN. Sur le plan politique, il serait porteur d'une visibilité forte, capable de faire naître une ambition européenne et de susciter l'adhésion des opinions publiques. Ce scénario semble le plus difficile à mettre en œuvre car il induit des ruptures culturelles importantes au sein des instances de l'UE, son espace se trouvant à la croisée de l'intergouvernemental et du communautaire. Sa gouvernance reste donc à définir, très certainement en synergie avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. De ce fait, l'outil CSP imaginé par les traités n'est pas le plus adapté à un tel scénario.

4. Recommandations

- Promouvoir la mise en œuvre du troisième scénario, Temporiser la mise en œuvre de la CSP, tout en créant les conditions d'émergence d'un consensus sur une version très inclusive, UE au complet. La question du renforcement des capacités de défense *stricto sensu* pourra être traitée au sein de l'OTAN.
- Mettre en chantier un *Livre blanc sur la défense et la sécurité européenne*, pour produire une vision partagée des ambitions de l'Union, de sa relation au reste de monde (en tentant de lever les ambiguïtés liées aux relations avec les États-Unis, la Russie, la Méditerranée), affirmer ses intérêts majeurs et définir ses ambitions sur l'ensemble des espaces contigus de l'Union européenne, dans le Grand Nord, à l'Est, au Proche et au Moyen-Orient, en Afrique.

Auditeurs du comité 1

Guimar ALONSO CANO, spécialiste, secteur de la culture - Unesco HQ, Espagne

Sadio BA, consultant manager - Capgemini

Mathieu BEAUTE, délégué général - Association Energir

Hervé BLEJEAN, capitaine de vaisseau

Serge CHOLLEY, colonel de l'armée de l'air

Alexandre D'ANDOQUE DE SERIEGE, colonel de l'armée de terre

Isabelle DAOUST-MALEVAL, chef du bureau lutte contre la prolifération et questions de désarmement - Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense

Pierre FOSSIER, directeur technique de la division aéronautique - Thales

Didier FRANCOIS, grand reporter - Europe 1

Yannick IMBERT, directeur à la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Claire de LANGERON, déléguée générale - Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux

Michel PIDOUX, colonel de la gendarmerie nationale

Christine POYER - RUFENACHT, avocate associée - Allen & Overy LLP

Jean-Luc SCHNEIDER, professeur - Université Bordeaux I

Bertrand TOUJOUSE, colonel de l'armée de terre

Philippe TOURTELIER, député d'Ille-et-Vilaine

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 2

LES SOCIETES MILITAIRES PRIVEES, OUTIL INDISPENSABLE OU ABANDON PAR L'ÉTAT DE SES PREROGATIVES DE SOUVERAINETE ?

Les EMSP : un défi au maintien de la souveraineté nationale au cœur de l'engagement militaire.

Le simple constat de l'émergence massive du marché des « Entreprises militaires et de sécurité privée » (EMSP)⁵ au niveau mondial (environ 200 milliards de dollars de chiffre d'affaires, près d'un million d'employés) ne saurait suffire à justifier le recours par l'État à ces nouveaux acteurs de la guerre, notamment lorsque leurs prestations relèvent de missions de défense et de sécurité jusqu'alors considérées comme « régaliennes ». Assurément, on ne peut qu'être frappé par la palette de services développés en quelques années par les EMSP (renseignement, formation, soutien aux opérations, soutien logistique, conseil en matière de doctrine, etc.), jusqu'à couvrir tout le spectre des activités autrefois dévolues aux armées, y compris dans le domaine du combat. Aujourd'hui, sur le théâtre afghan, près de 60 % du personnel engagé par les États-Unis est employé par des EMSP...

On affirme souvent que la France est en retard en matière d'externalisation et de recours aux EMSP. En l'occurrence, dans un domaine qui ne souffre pas la précipitation, celui de la doctrine, ce « retard » est le temps de la réflexion. Il permet à la France de bénéficier d'un grand nombre de retours d'expériences, notamment américains et anglais, tout en consultant des partenaires internationaux eux-aussi dans une phase de réflexion.

S'il convient de favoriser, dans une certaine mesure, l'externalisation en matière de défense, c'est toujours en ayant à l'esprit **les intérêts supérieurs de l'État et de la nation, protégés au premier chef par le « bloc de constitutionnalité »**. Que nous dit le socle constitutionnel ? Il arrête que la détermination des « **principes fondamentaux de l'organisation générale de la Défense nationale** » relève de la seule compétence de la loi, et donc de la souveraineté, laissant aux pouvoirs constitués et au Conseil constitutionnel le soin de trancher la question des prérogatives exactes de l'État. En outre, il affirme la **nature « publique » de la force chargée de défendre les droits de l'homme et du citoyen**⁶, sans exclure explicitement, il est vrai, le recours à des forces supplétives privées. Si les textes constitutionnels ne suffisent pas, évidemment, à l'établissement d'une doctrine en matière d'EMSP, ils nous donnent donc quelques indications.

Si l'on quitte maintenant la lettre de la loi pour en étudier « l'esprit », les penseurs du concept de souveraineté et les théoriciens de l'État ont affirmé le nécessaire **monopole de l'État sur la légitimité de la violence et sur son exercice**. La violence exercée par l'État doit être le prolongement de la loi et rester de sa compétence exclusive : elle n'est « légitime », en théorie, que parce qu'elle promeut l'intérêt général et les valeurs qui unissent la communauté nationale. Les agents de cette violence légitime doivent être l'émanation directe de l'État, des agents totalement dédiés à la légitimité du souverain et non à des intérêts privés par nature changeants.

⁵ Les EMSP (« Entreprises militaires et de sécurité privée ») sont des sociétés privées impliquées, dans le cadre d'opérations militaires, dans la fourniture d'aide, de conseil et d'appui militaire et offrant des prestations traditionnellement assurées par les forces armées. Cet acronyme a été retenu dans les enceintes internationales francophones, au détriment notamment de « SMP » (sociétés militaires privées) ou « SPIM » (sociétés privées d'intérêt militaire).

⁶ Notamment dans l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La Constitution s'ouvre sur les symboles de la république : c'est bien qu'il y a également, outre la lettre et l'esprit de la loi, une dimension imaginaire de la souveraineté. Sur le plan symbolique, **l'externalisation de la prise de risques liée à la guerre remet également en cause la communauté de destins d'individus qui, dans leurs mythes fondateurs républicains, et notamment à Valmy, se sont unis pour combattre eux-mêmes une menace commune et défendre leur souveraineté.** Pourquoi évoquer ici les mythes ? Parce que la souveraineté revêt une dimension symbolique essentielle, que nous nommons « **posture de souveraineté** », qui se fonde sur des signes dont le souverain s'entoure, qui constituent son langage et sont une dimension essentielle de la puissance, y compris de la puissance d'une nation. **Confier la tâche de combattre à des prestataires privés revient à faire de la Défense une affaire de prestataires, et non celle des citoyens.**

Au-delà des postulats que pourraient elles-mêmes s'imposer les autorités nationales au titre de leurs valeurs essentielles, par exemple en excluant les EMSP de toute activité combattante, il faut en outre attacher la plus grande attention à l'évolution des travaux et réflexions conduits par le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et à ceux du Conseil de l'Europe, qui appellent à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour les ESMP⁷. Dans chacune de ces initiatives, il convient de faire entendre la voix de la France, et promouvoir un **encadrement strict des prestataires militaires privés par les États et les organisations intergouvernementales.** C'est dans ces enceintes qu'il faut défendre pied à pied la **ligne rouge de la non-privatisation de l'exercice de la force**, sans quoi les États donneurs d'ordre, les valeurs qu'ils défendent et leurs outils militaires, se verront encore un peu plus marginalisés dans les nouveaux conflits.

S'il semble donc exclu que l'État recoure à des sociétés privées dans le domaine du combat et, *a fortiori*, pour toute activité impliquant l'engagement de la force armée, **cela ne doit bien entendu pas obérer l'externalisation de nombreuses activités de soutien**, décidée pour des raisons d'opportunité – même si aucune de ces missions n'échappent par nature à l'État, qui ne peut limiter sa souveraineté que dans un cadre international. Le respect des prérogatives de puissance publique nécessite de garantir une **maîtrise absolue par l'État** de la chose confiée et **du processus de délégation.** Ce principe implique de construire une muraille de Chine entre le « cœur de métier » et le périmètre des fonctions externalisables, sorte de ligne rouge qu'il ne sera pas possible d'enfreindre. En deçà de cette ligne, si nous considérons la complexité des opérations militaires, il faut se résoudre au principe d'une analyse au cas par cas, laissant à l'État, par l'intermédiaire d'une commission gouvernementale *ad hoc* à créer sous le contrôle du Parlement, la responsabilité de la décision, dans le respect toutefois d'un corps de règles qui pourrait se résumer en deux points : l'absence totale de collusion possible avec le mercenariat, et l'interdiction a priori de porter des armes. De ce fait, et sans que cette restriction ne déséquilibre leur modèle économique, les EMSP seront, hormis le cas de certaines fonctions de soutien et de logistique⁸, cantonnées autant que faire se peut en dehors des théâtres d'opération, ce qui permettra de tenir compte à la fois des prérogatives de puissance publique de l'État (en lui réservant le monopole de la violence et du pouvoir de tuer) et d'éviter de déstabiliser l'organisation opérationnelle des forces sur les théâtres de haute intensité. Ce faisant, la France préservera vis-à-vis de l'opinion internationale une posture de souveraineté conforme à ses racines et son histoire.

D'autres dispositions permettraient **d'ancrer les EMSP dans l'environnement de défense : l'élaboration d'un label EMSP délivré par un organisme de régulation rattaché au**

⁷ Le « Document de Montreux », élaboré par le CICR et la Suisse, et Rapport de la « Commission de Venise » sur les EMSP et sur l'érosion du monopole étatique du recours à la force, adopté par le Conseil de l'Europe en juin 2009.

⁸ Dans ce cas, la protection des personnels devra être assurée par les forces armées.

ministère de la défense ou d'une association privée avec droit de véto de l'État, la mise en œuvre de méthodes de contrôle définies dans le cadre des Partenariats Public-Privé (notamment lorsque les investissements à réaliser sont importants), l'adaptation du Code du travail (avec la création d'un statut particulier), l'encouragement de la réserve opérationnelle, et enfin l'extension du périmètre de la Commission interministérielle d'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) aux contrats d'exportation de services des EMSP auprès d'États étrangers.

Enfin, **l'État pourrait prendre certaines initiatives en vue de promouvoir l'émergence des EMSP, tout en les orientant vers un modèle vertueux** par le biais de l'incubation des premières expériences par prise de participation au capital, par l'intensification de l'effort de veille et d'intelligence économique du ministère de la Défense relative aux activités des EMSP internationales, et **en faisant entendre sa voix au sein des organisations internationales** (intergouvernementales et non-gouvernementales) en faveur d'un traité interdisant le recours à des EMSP armées.

Les EMSP et l'État ne deviendront de véritables partenaires qu'à la condition de maintenir au sein des forces armées leur « cœur de métier », les fonctions de combat et l'usage de la force, et de définir des modalités de contrôle à la fois administratif et politique tout au long de la durée de vie des contrats liant la communauté nationale à ces nouveaux acteurs de la guerre.

Auditeurs du comité 2

Evelyne BERNARD, colonel de l'armée de l'air

Catherine BIAGGI, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale - Académie de Grenoble, ministère de l'Éducation nationale

Jean-Pierre CLERC, ingénieur en chef de l'armement - Direction générale de l'armement

Pascal COLIN, directeur général - Keynectis

Philippe DA COSTA, directeur national de la Croix-Rouge Française, membre du Conseil économique, social et environnemental

Gilles DARRICAU, colonel de l'armée de terre

Guillaume DECROIX, sous-directeur de la logistique de l'administration centrale, service de l'action administrative et de la modernisation - Ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général

Pascal FOURRE, conseiller pour les questions juridiques auprès du directeur général - Ministère de la Défense

Mikaël GARANDEAU, conseiller du président, Groupe Jeune Afrique

Sophie JOISSAINS, sénatrice des Bouches-du-Rhône

Xavier LENOIR de la COCHETIERE, médecin nutritionniste I

Didier MARCONNET, colonel de la gendarmerie nationale

Alfonso MIRO, colonel de l'armée de terre - Italie

Arnaud de la MORINERIE, directeur des relations institutionnelles - Caisse des dépôts et consignations, direction des retraites

Bernard-Antoine MORIO DE L'ISLE, capitaine de vaisseau

Emmanuelle PERES, secrétaire générale - Centre des jeunes dirigeants d'entreprise

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 3

LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE, FERMENT DE DESTABILISATION DES ÉTATS OU ELEMENT DE COOPERATION INTERETATIQUE ?

La crise commencée en août 2007 avec le krach des marchés financiers se poursuit désormais dans l'économie réelle. Les États se sont trouvés en « première ligne » pour la relance de l'activité et se sont portés garants des opérateurs défaillants, ce sont également eux qui vont devoir maintenant gérer ses conséquences sociales : augmentation du chômage, tensions inter-générationnelles, dérive des comptes sociaux pouvant avoir des conséquences importantes sur la stabilité intérieure.

Dans le domaine international, la crise a accéléré l'accession des puissances émergentes dont la Chine, l'Inde et le Brésil aux instances de gouvernance mondiale (création du G20). La relation particulière États-Unis / Chine pourrait marginaliser l'Europe.

Enfin, en Europe, outre l'absence de régulation sur les marchés financiers, la crise a mis en évidence le non respect des règles validées dans le cadre de l'Eurogroupe.

Une fois ce constat posé, que faire ? La prise en compte des urgences court terme doit nécessairement concilier les exigences du traitement à long terme. C'est ce que visent les recommandations suivantes.

1. Une coordination renforcée des politiques budgétaires des pays de la zone euro.

L'euro est une avancée fondamentale pour le projet européen grâce aux coopérations entre les États membres. La crise révèle la faiblesse structurelle de la monnaie unique européenne. En effet, la discipline monétaire commune n'est pas viable sans coordination ni convergence des politiques budgétaires des pays membres de la zone euro. Les mouvements spéculatifs qui visaient autrefois les monnaies sont aujourd'hui dirigés contre les dettes publiques des pays riches. Ils sont la conséquence d'une monnaie commune ne bénéficiant pas d'une politique budgétaire coordonnée, avec des divergences de compétitivité entre les États membres.

Recommandations :

- Soutenir une politique budgétaire commune, validée par les instances législatives ;
- Définir un dispositif adapté basé sur :
 - des contraintes communes pour réduire les déficits structurels ;
 - une surveillance multilatérale contraignante ;
 - des outils d'intervention ;
- Mettre en place des mécanismes de solidarité entre les États de l'UE ;
- Au travers du renforcement de l'Eurogroupe, opter pour une gouvernance économique centralisée et légitimisée.

2. Une politique industrielle volontariste et respectueuse de l'environnement.

La désindustrialisation s'est accélérée ces dernières années avec les délocalisations vers des pays à faibles coûts. Elle n'est acceptable que si l'innovation et l'avance technologiques sont préservées pour tirer la croissance. Cette politique industrielle devra être une référence en termes

de « développement durable », de respect de l'environnement et d'utilisation des ressources naturelles.

Recommandations :

- Mener une politique d'investissement européen dans des domaines porteurs: transport, énergie, biotechnologies en particulier, et coordonner davantage la recherche publique et privée ainsi que l'enseignement universitaire au niveau européen ;
- Redéployer le budget européen pour tenir compte de ces priorités et autoriser plus de souplesse ;
- Permettre à l'UE de contracter des emprunts pour lancer les investissements nécessaires.

3. Une refondation des relations Europe - Afrique.

L'Afrique est le continent en devenir par excellence. Sa population passera de 1 milliard à 2 milliards d'habitants dans les 40 prochaines années. Cette croissance démographique dans des pays fragiles augmentera les risques de conflits et entraînera de facto une intensification des flux migratoires qui, plutôt que d'être subis, doivent être anticipés et gérés de part et d'autre de la Méditerranée. L'Afrique dispose de ressources minières et fossiles stratégiques.

Recommandations:

- Soutenir une initiative pour refonder les relations Europe-Afrique sur la base de coopérations renforcées avec les pays africains à tous les niveaux, culturels, économiques, politiques et défense. Privilégier les initiatives favorables à la formation et à l'entreprise locale. Favoriser les réseaux sociaux ;
- Favoriser les mécanismes de taxation internationaux qui contribuent à stabiliser les ressources de l'aide publique au développement ;
- Renforcer les États fragiles et poursuivre la stabilisation des États faillis.

4. Les ressources naturelles sont au cœur des débats.

Les limites terrestres pour un certain nombre de ressources commencent à apparaître, des conflits pour les partager et y accéder vont se développer. Par ailleurs l'énergie facile d'accès a toujours permis l'essor économique pour résoudre les dettes (révolution industrielle avec le charbon, les trente glorieuses avec le pétrole). Quelle est aujourd'hui l'énergie facile d'avenir ?

Recommandations:

- Promouvoir la R&D sur les énergies nouvelles ;
- Favoriser la maîtrise de la consommation dans les comportements individuels et collectifs ;
- Mettre en place un forum s'appuyant sur l'ONU (qui a l'organisation adaptée et la légitimité reconnue pour gérer le partage des ressources entre consommateurs et producteurs).

5. Un point de vigilance majeur : les « crispations » politiques et sociales, intra et inter États.

Nous sommes dans une période de transition qui met en cause les fondements du pacte social. Ces bouleversements déstabilisent et créent un climat anxigène dans les populations, qui ne

comprennent pas les changements en cours. La montée de la violence individuelle et sociale peut menacer l'ordre républicain.

Recommandations :

- « Rehausser la ligne d'horizon » des citoyens afin qu'ils aient une compréhension des enjeux actuels et adhèrent aux changements nécessaires ;
- Les dirigeants politiques ont une responsabilité de premier ordre faisant appel à leur stature d'hommes d'État. Un leadership européen doit se développer ;
- Face à une telle crise globale qui est révélatrice de la fin d'un modèle, favoriser les coopérations internationales et la diffusion des bonnes pratiques nationales ;
- Faire des choix pour réduire l'endettement des pays (avant de recourir à une politique de rigueur, modifier la politique fiscale pour dégager des ressources).

6. Un rôle de l'Union européenne renforcé

Cette crise globale de développement a une forte dimension politique et morale. Elle emporte des conséquences stratégiques majeures. Dans ce contexte nous nous interrogeons sur le rôle futur de l'Union européenne, en particulier dans un système international émergent. L'Union doit saisir l'opportunité offerte par la crise de s'affirmer sur la scène internationale en tant qu'acteur global à part entière. Une telle ambition devrait se réaliser à travers un grand projet politique avec une vision et une identité véritablement européennes.

Recommandations :

- Promouvoir la convergence croissante des intérêts collectifs des États membres et renforcer un multilatéralisme efficace sur la base de la Stratégie européenne de sécurité ;
- Mettre en œuvre une Politique de sécurité et de défense commune autonome afin de compléter et soutenir ses instruments politiques et diplomatiques ;
- Favoriser la prise d'initiative par l'UE d'une réflexion collective sur l'ordre multilatéral.

Auditeurs du comité 3

Vincent ARNAUD, directeur général - Hôtel Scribe Paris

Françoise BRIAND, députée de l'Essonne

Hélène CONWAY-MOURRET, directrice du département des langues du *Dublin Institut of Technologie*

Olivier DEVAUX, capitaine de vaisseau

Eric FULLENWARTH, directeur du développement de Défense Conseil International - Airco

Emmanuel GAULIN, colonel de l'armée de terre

Benoît JARDIN, président Marengo Participations, administrateur de sociétés

Olivier LAMBEAUX, délégué syndical central CFE-CGC

Nicolas LE NEN, colonel de l'armée de terre

John MAAS, colonel de l'armée de l'air - Royaume-Uni

Xavier MICHEL, Managing Director EIGEN Capital LLC / directeur de Projet Finance – FNMF/GHMF

Stéphane MILLE, colonel de l'armée de l'air

Costas MILTIADES, ministre plénipotentiaire, ancien ambassadeur - représentant de la république de Chypre, auprès du comité politique et de sécurité de l'Union Européenne, Chypre

Lucile ROLLAND, commissaire divisionnaire - Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Philippe ROUANET de BERCHOUX, médecin en chef - Service de santé des armées

Pascale TRIMBACH-ROGNON, sous-directrice des affaires juridiques - Ministère des Affaires étrangères et européennes

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 4

QUEL AVENIR POUR L'OTAN ? UNE ANALYSE PROSPECTIVE

Alors que le nouveau concept stratégique de l'OTAN est en préparation, s'interroger sur l'avenir de l'Alliance atlantique en 2030 apparaît pertinent. Vingt ans, c'est en effet l'horizon approprié qu'une analyse prospective doit se fixer pour contribuer utilement à la réflexion, et permettre ainsi à notre pays d'anticiper sa stratégie au sein de cette organisation.

Une analyse prospective du monde en 2030 et de ses menaces suffit à convaincre que l'alliance atlantique, dans un environnement différent et profondément instable, conservera pour ses membres, incapables d'assurer seuls leur défense et leur sécurité, une grande part de sa raison d'être. Encore faut-il que l'OTAN ait dépassé ses clivages sur des sujets aussi importants que l'articulation avec la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne (PSDC) et la stratégie envers la Russie, surmonté certaines tensions comme celles provoquées par l'attitude turque liée à la question de Chypre et résolu ses problématiques organisationnelles portant sur sa gouvernance et son financement.

L'existence de l'OTAN admise en 2030, il faut interroger le champ des avenir possibles, et faire jouer à cet effet deux variables essentielles.

La première est celle de la force du lien transatlantique. Ce lien sera-t-il affaibli, voire mis en péril par un mouvement progressif de dislocation provoqué par l'exacerbation des divergences entre États membres que l'absence de menace bien identifiée n'incitera pas à la solidarité, ou par l'émergence d'une voie alternative pour l'Europe, laquelle affirmera son autonomie par une véritable politique de défense portée par l'Union ? À l'inverse, ce lien se renforcera-t-il, soit du fait de l'incapacité de l'UE à construire plus avant la PSDC, ne pouvant dès lors plus se passer des États-Unis, soit au bénéfice d'un équilibre entre les pôles européens et américains qui auront trouvé leur parfaite complémentarité au sein de l'alliance ?

La seconde est celle du dimensionnement de l'alliance, tant géographique que fonctionnel. Au plan géographique, l'OTAN sera-t-elle « atlantico-centrée » proche de ses limites actuelles ou, à l'opposé, « universaliste américano-centrée », promouvant les valeurs américaines ou plus généralement occidentales par la recherche active d'adhésions ou par une politique volontariste de partenariat ? Au plan fonctionnel, le spectre des missions possibles est large. L'OTAN s'en tiendra-t-elle à une vocation exclusivement militaire, voire purement défensive ou se reconnaîtra-t-elle une vocation large de gestion de crise ?

Combiner ces variables conduit à de nombreux modèles théoriques. Mais ceux-ci doivent être confrontés à la nécessaire clarification des objectifs de l'organisation, à sa légitimité internationale, au maintien de la cohésion de ses membres, voire à la contrainte des moyens dont elle pourra raisonnablement disposer au service de ses ambitions.

D'emblée, certains modèles ne résistent pas, qu'ils tendent à dissoudre les éléments fondateurs de l'OTAN (modèles distendant le lien transatlantique ou modèles de type universaliste) ou à un repli passéiste (modèles s'accommodant d'une Europe faible ou les modèles défiant la puissance russe).

Restent les modèles éligibles. Raisonnable et pragmatiques, ils bornent le territoire de l'alliance à la zone euro-atlantique, tout en revivifiant le partenariat, recherché non comme finalité en soi, mais pour l'intérêt qu'il présente au regard des objectifs de l'Organisation. Ils optent pour une fonction militaire essentiellement défensive (dissuasion nucléaire, défense anti-missile), sans se priver de moyens d'intervention adaptés aux conflits asymétriques et, selon la légitimité des interventions de l'OTAN, d'un cadre de « coordination » d'actions civiles mises en œuvre par d'autres.

Cette analyse prospective suggère quelques recommandations à la France.

Elle devrait :

1- Renforcer son poids au sein de l'alliance dans la logique de son retour au sein du commandement intégré :

- en préservant son effort financier de défense conventionnelle sur le long terme, pour peser sur les choix politiques de l'Alliance ;
- en pérennisant le fait nucléaire dans l'OTAN par la modernisation en temps utile de sa force de frappe. Rejoindre le comité des plans nucléaires de l'OTAN ne comporterait pas d'enjeu de souveraineté pour la France, mais lui ouvrirait un espace d'influence.

2- Œuvrer sans ambiguïté à une synergie européenne en matière de sécurité et de défense :

- en soutenant le développement de la PSDC ou, à défaut de parvenir à une Europe de la défense efficace, en encourageant une association de défense européenne au sein de l'alliance, offrant une alternative à un éventuel désengagement, même partiel, des EUA ;
- en mettant en œuvre des coopérations militaires et industrielles *ad hoc* avec les pays européens avec lesquels des convergences stratégiques existent sur le long terme.

3- défendre une stratégie globale pour l'Alliance :

- en œuvrant activement au maintien et au renforcement du lien transatlantique, qui doit demeurer le fondement de l'Alliance ;
- en favorisant toute option permettant un ancrage euro-atlantique de la Russie et de son « étranger proche » ;
- en plaidant pour la conservation d'une vocation défensive de l'OTAN même si, dans ce cadre, une capacité de projection de forces demeure nécessaire ;
- en promouvant une procédure opératoire « d'approche globale coordonnée » par laquelle l'OTAN, dès lors qu'elle en aurait la légitimité, assurerait, sans se substituer à elles, la coordination des structures internationales, gouvernementales, non gouvernementales à même d'intervenir dans le domaine civil.

Auditeurs du comité 4

Jean-Dominique ANDREU, président de A. de Fussy S.A.S.

Anne BISAGNI-FAURE, directrice du département des partenariats et des relations extérieures - INSERM

Stéphane BOIVIN, capitaine de vaisseau

Jérôme CLINCKX, directeur de projet nouvelles écoles - Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise

Martina ERNST, chargée de mission - ministère de l'Intérieur, Land de Brandebourg, Allemagne

Vincent GUIONIE, colonel de l'armée de terre

Julien KERJAN, conseiller technique au cabinet du directeur général - Ministère de la Défense

Virginie KLES, sénatrice d'Ille-et-Vilaine

Francis LACOSTE, colonel de la gendarmerie nationale

Renaud Le BRETON de VANNOISE, inspecteur des services judiciaires - Ministère de la Justice

Sylvie MIGDAL, directrice commerciale Défense France - EADS défense et sécurité

Jacques OLLIER, curé de Saint-Etienne-du-Mont (Paris)

Francis POLLET, colonel de l'armée de l'air

Patrice QUEVILLY, colonel de l'armée de terre

Guillaume ROQUETTE, directeur général - Groupe Valmonde,

Jean-Marc SABATHE, directeur de la sécurité - EDF

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 5

LES BRIC DANS LA MONDIALISATION. VERS UN MONDE MULTIPOLAIRE ?

Le concept de BRIC, regroupement du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, est une « invention » du Marché, qui connaît un grand succès, bien au-delà de la sphère financière, concrétisée désormais par des sommets entre les dirigeants de ces quatre États. Compte tenu de l'hétérogénéité de ces pays, ce concept reste cependant artificiel et ne présage pas de la constitution sur la scène internationale d'un bloc homogène et solidaire. Il n'en demeure pas moins que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, parmi les pays émergents ou ré-émergent, sont ceux qui disposeront, à des rythmes et à des degrés différents, d'une puissance économique et politique suffisante pour peser sur la scène internationale.

En partie du fait de l'émergence des BRIC, la gouvernance mondiale est appelée à évoluer à court terme, d'un monde où le leadership américain et, plus globalement, le « monde occidental », dictait les règles, vers un monde régit par une « compétition multipolaire, à rebondissements multiples et à l'issue incertaine ».

La France et plus globalement l'Europe ne peuvent être qu'interpellées par le risque de marginalisation du vieux continent, que ce soit en termes de poids économique, d'initiative politique ou de capacité stratégique, que fait peser cette évolution. Plusieurs options sont ainsi envisageables.

Une première option strictement nationale, consisterait pour la France, en misant sur ses atouts, à préserver ses intérêts en s'appuyant, si nécessaire, sur des coalitions de circonstance. Cependant, cette option ne répond pas pleinement aux enjeux à relever, la France ne disposant plus de la « masse critique » nécessaire. Cela n'interdit pas pour autant des initiatives nationales, au niveau bilatéral ou multilatéral.

La constitution d'un seul pôle de puissance réunissant les pays d'Amérique du nord et d'Europe concrétiserait une option transatlantique. Rien ne garantit toutefois à long terme une complète convergence d'intérêts entre les États-Unis et l'Union européenne, qui ont plus vocation à être des partenaires proches qu'à former une véritable « Union occidentale ».

La mondialisation, la multipolarité, l'émergence « d'États continents » appellent une réponse au niveau européen. C'est donc l'approche européenne qu'il est proposé de privilégier, en formulant à cet effet des recommandations d'actions **dans 4 domaines clés, présentés par ordre de priorité : la politique économique et sociale, la politique étrangère, la défense et le « *soft and smart power* ».**

1. Consolider l'économie européenne face à la mondialisation.

Il s'agit pour l'UE de se donner les moyens de peser d'un poids réel dans l'économie mondiale :

- 1. Redonner à la politique monétaire toute sa place, dans une politique économique d'ensemble (*policy mix*) pilotée par les ministres des finances de la zone euro, ayant pour but la défense et la protection des intérêts européens.**

Favoriser une intégration fiscale et donner ainsi au budget communautaire les moyens d'une intervention intégrée, notamment par la mise en place d'instruments contra-cycliques de soutien aux États membres en difficulté.

2. Développer la **politique industrielle et renforcer les efforts de R&D**, en privilégiant les secteurs clés et/ou porteurs (aéronautique et espace, nouvelles technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, etc.) et en favorisant l'émergence de groupes et de partenariats européens de stature mondiale.
3. Promouvoir et défendre fermement, au niveau mondial, les **normes européennes** (normes sociales, commerciales, environnementales, sanitaires, juridiques, technologiques).
4. Garantir la **sécurité des ressources essentielles** en accélérant l'organisation de marchés européens, intégrés, de l'énergie et des matières premières stratégiques, incluant des procédures de coordination et de mutualisation.

2. Dynamiser la politique étrangère de l'Union européenne.

Il s'agit là d'exploiter les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne (Haut représentant et SEAE) :

5. Rechercher dès à présent une **position commune** sur la place des BRIC et des PVD dans les **institutions internationales** (ONU, FMI, OMC, etc.), sur les formats et les périmètres de compétence à donner aux groupes informels du type G8 ou G20 ainsi que sur les modalités de représentation de l'UE au sein des institutions financières.
6. Établir des **partenariats stratégiques entre l'UE et certains des BRIC** (Russie, Brésil notamment), en s'appuyant éventuellement sur des partenariats bilatéraux déjà existants avec des États membres, et en développant, en priorité, le service d'action extérieure de l'UE auprès de ces pays.
7. Promouvoir une **politique active en Afrique** et poursuivre le dialogue **Euro – Méditerranée** à des niveaux réellement européens.

3. Constituer une défense solide au service de la politique européenne.

Il s'agit de permettre l'avènement d'une véritable « Europe puissance » s'appuyant sur une défense robuste :

8. Produire un **Livre blanc européen de la défense et de la sécurité** d'ici 3 ans (prolongation du document « Stratégie européenne de sécurité » révisé en 2008) afin de poursuivre et de renforcer le processus visant à faire de l'UE un acteur de sécurité global, solidaire, contributeur, mais distinct, de l'OTAN.
9. Renforcer la cohésion de l'UE dans la relation avec les États-Unis, au sein de l'OTAN.
10. Faire émerger des champions européens en matière d'équipements de Défense.

4. Promouvoir les « valeurs européennes ».

Il s'agit pour l'Europe de mettre en avant sa vision du « *soft power* », en particulier auprès des BRIC :

11. Défendre une **position commune** dans le dossier du **réchauffement climatique** et du **développement durable** vis-à-vis des BRIC, des États-Unis et des pays les plus pauvres ; promouvoir la création d'une organisation mondiale de l'environnement.
12. Favoriser la création et le **développement de *Think Tanks* européens** notamment sur les questions relatives à la gouvernance mondiale, le développement durable, la politique de défense et de sécurité internationale.
13. Favoriser le **rayonnement de la culture, des valeurs humanistes et du modèle européen**, notamment en regroupant progressivement, à l'étranger, les Centres et Instituts des États membres dédiés à ces domaines.

Auditeurs du comité 5

Sylvie BOIN, directeur commercial, administrations centrales et groupe La Poste, IBM France

Anne-France DIDIER, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, directrice de l'école nationale des techniciens de l'équipement - Établissement d'Aix en Provence, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Jacques FRANCOIS, commissaire colonel de l'armée de l'air

Amaury GUIBERT, grand reporter - France 2

Ozgül GUNCU, secrétaire générale de deux groupes de représentation - Conseil économique, social et environnemental

Frédéric HINGRAY, colonel de l'armée de terre

Wojciech KUCHARSKI, colonel de l'armée de terre, Pologne

Lionel LACHENAUD, médecin urgentiste, chargé de mission -Secrétariat général de la défense nationale

Benoît de LAPARRE de SAINT-SERNIN, directeur des relations institutionnelles - ESSO

Marc LECLERE, ingénieur général - Direction générale de l'armement

Elisabeth MARKART, Head of UHNWI HSBC France, Autriche

Gilles PERRONE, colonel de l'armée de l'air

Hugues SCALBERT, avocat

Henri SCHRICKE, capitaine de vaisseau

Jean SPINOSI, directeur commercial Afrique - DCNS, direction du commerce international

Jérôme TAILLE-ROUSSEAU, fondateur associé de la société Teleglu

SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE 6

LE GOLFE ARABO-PERSIQUE : LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE ENTRE LES ÉTATS ?

Formée de huit États (Oman, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Arabie saoudite, Koweït, Irak, Iran) tous riverains du Golfe arabo-persique, la région est déterminante pour le monde. En effet, elle détient une part considérable des ressources énergétiques mondiales : plus de la moitié des réserves connues de pétrole, environ 40% de celles de gaz. Elle est, à cet égard, sans équivalent. Les revenus dégagés par l'exploitation de ces ressources en font aussi une région d'une extrême richesse, laquelle constitue naturellement une zone de débouchés pour les entreprises françaises.

Dans le même temps, le Golfe arabo-persique est marqué par de forts contrastes : de grands États (Iran, Arabie saoudite, Irak) côtoient des pays de taille beaucoup plus modeste (Émirats) ; les ressources en eau et en hydrocarbures y sont mal partagées (Irak/Arabie saoudite/Oman) ; les découpages territoriaux, fruits de l'Histoire, offrent à certains des avantages stratégiques (Oman, Iran) ou au contraire sont de nature à limiter certaines ambitions (Irak). Sur le plan économique, les situations sont tout autant contrastées, en fonction des ressources afférentes aux hydrocarbures (Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Abu Dhabi, etc.) ou des tentatives de diversification (Dubai, Bahreïn, voire l'Iran). Sur le plan culturel et religieux enfin, la zone est marquée par le schisme de l'Islam et la question kurde : les sunnites y sont majoritaires sauf en Iran, en Irak et à Bahreïn ; la question kurde reste une source d'instabilité en Irak.

La zone du Golfe arabo-persique a connu de nombreux conflits. Outre les effets indirects d'événements extérieurs tels que le conflit israélo-palestinien ou les interventions en Afghanistan, la région a été récemment déchirée par les trois guerres dites « du Golfe » (guerre Iran/Irak de 1980/88, guerre de libération du Koweït 1990/91, intervention américaine en l'Irak depuis 2003) dont les causes demeurent en partie (contrôle des ressources énergétiques, clivages ethniques et religieux, revendications territoriales). Elle est encore porteuse de nouveaux risques, avec le danger de prolifération nucléaire (Iran) et les foyers de terrorisme international (Arabie saoudite, Yémen, etc.).

Le Golfe arabo-persique a été par ailleurs déstabilisé par les interventions extérieures. Depuis le XVIII^e siècle, il a subi l'influence et la présence des grandes puissances occidentales (Grande Bretagne, dans une moindre mesure France et Allemagne et, à partir de 1945, États-Unis), soucieuses notamment de garantir leurs approvisionnements. Depuis la révolution iranienne de 1979, la politique américaine a rencontré un certain nombre d'échecs dans la zone (changement de régime en Iran, instabilité persistante en Irak, doutes sur la fidélité réelle de l'Arabie saoudite à la suite des attentats du 11 septembre, etc.). En particulier, l'effondrement de l'Irak après 2003 a modifié les équilibres de puissance entre les États en faisant disparaître un contrepoids aux ambitions des deux autres puissances régionales (Iran, Arabie saoudite) et en remettant en cause la « frontière » entre les mondes arabo-turc et perse, frontière stabilisée depuis le XVII^e siècle. La présence américaine suscite en outre un sentiment de rejet de la population de ces pays, notamment en raison de son engagement en faveur d'Israël et du symbole qu'elle représente (Occident « matérialiste »). Aussi, l'intervention des puissances extérieures, dont la Chine, nouvelle venue dans la zone, n'est pas nécessairement un facteur de stabilité.

Dans ce contexte, les voies de recherche d'un équilibre apparaissent difficiles. Aucun des trois grands États (Iran, Irak Arabie saoudite) ne réunit l'ensemble des atouts nécessaires (population,

ressources et puissance économique, rayonnement politique et culturel) pour imposer sa prépondérance. Si l'Iran possède bien les dimensions de la puissance, la crainte qu'il inspire et la politique d'endiguement menée contre lui depuis 1979 l'empêchent de s'affirmer comme une puissance régionale attractive et acceptée. L'Irak est, à tout le moins provisoirement, miné par une instabilité interne incompatible avec l'exercice d'un rayonnement régional. Quant à l'Arabie saoudite, sa richesse n'a jamais été véritablement convertie en puissance politique permettant un rôle fédérateur et stabilisateur au plan régional.

Par ailleurs, les oppositions séculaires de nature politique, religieuse et culturelle n'ont pas permis aux pays de la région de mettre en place des mécanismes d'intégration ou de fonder une organisation régionale dans lesquels les États du Golfe se retrouveraient tous, autour d'intérêts partagés (à l'instar de la Communauté européenne à ses débuts). Des efforts ont été faits, par le biais du Conseil de coopération du Golfe notamment, mais celui-ci ne réunit que les États de la rive sud du Golfe, et l'intégration politique et économique reste globalement difficile. Dans le domaine de la sécurité, il est cependant à noter les récentes initiatives de coopération, qui doivent être encouragées, entre les pays concernés par la zone du Golfe et avec l'Otan⁹.

Aujourd'hui, la perception dominante est celle d'une stabilité importée par les États du Golfe, et matérialisée par une présence massive des Américains et, dans une moindre mesure, des Britanniques et des Français. En substance, bien qu'elle vise à assurer une stabilité minimale dans une région d'intérêts stratégiques, une telle présence peut être porteuse de germes d'instabilité. En témoignent les effets de l'opération américano-britannique en Irak sur l'ensemble de la zone. Dans ce pays cependant, une influence extérieure internationale demeure souhaitable pour conforter la reconstruction politique et économique amorcée qu'il convient de soutenir sur le long terme. Au-delà de l'Irak, la présence d'un plus grand nombre de puissances extérieures dans la région pourrait justifier une forme d'institutionnalisation de leur dialogue. Les États-Unis, la France, la Chine, le Royaume-Uni, le Japon et d'autres États présents pourraient avoir intérêt à échanger, dans un cadre à définir, sur leur politique et attentes dans la région du Golfe arabo-persique en vue de l'établissement de relations stables.

Du côté américain, l'inflexion observée sous l'administration Obama (retrait d'Irak programmé en 2011, proposition de bouclier antimissile aux Émirats, efforts diplomatiques pour amener l'Iran à réorienter son programme nucléaire, réduction de la dépendance énergétique) n'emporte pas un retrait général de la région, mais favorise un nouveau modèle d'implantation sur cet « *arc de crises* ». À cet égard, la France, forte de son influence traditionnelle et de ses accords économiques et culturels, a modifié son analyse stratégique (Livre blanc de 2008) et ouvert en 2009 une base à Abu Dhabi au cœur de cette zone qualifiée d'« *absolument névralgique pour le monde entier* » par le Président de la République¹⁰. Cependant, cette implantation constitue un défi : d'un côté, elle permet à la France de contribuer à la stabilité du monde en pesant sur les évolutions du Golfe arabo-persique; d'un autre, elle l'oblige à assurer une cohérence de sa stratégie qui doit intégrer le risque majeur d'un Iran nucléaire au regard de ses intérêts essentiels.

⁹ Il s'agit du dialogue intergouvernemental de Manama (Bahreïn) et de l'initiative de coopération d'Istanbul (avec l'OTAN).

¹⁰ Discours du Président de la République pour l'ouverture de la base militaire d'Abu Dhabi, 26 mai 2009.

Auditeurs du comité 6

Thierry ANGEL, colonel de l'armée de l'air

Catherine BABELON, directrice adjointe, chef de secrétariat de la commission de la défense nationale et des forces armées - Assemblée nationale

Kristina BERGENDAL, conseillère politique - ambassade de Suède, Suède

Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion du personnel civil de l'administration centrale, secrétariat général pour l'administration - Ministère de la Défense

Michaël CROENNE, directeur commercial affaires terrestres et de sécurité intérieure - ODAS

Catherine JUDE, responsable du centre de contrôle des opérations - Air France

Thomas JUGEL, capitaine de vaisseau, Allemagne

Pierre LIOT de NORTBECOURT, colonel de l'armée de terre

Daniel MENAOUINE, colonel de l'armée de terre

Ali MERABET-CHATER, chef de projet territorial - Conseil régional Midi-Pyrénées

Philippe RENIE, administrateur de sociétés

Vincent SAUVALERE, directeur fonctionnel, direction des opérations douanières - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Olivier SCHMIT, contrôleur des armées

Thierry TARDY, enseignant-chercheur - Centre de politique de sécurité de Genève

Jean-Luc VOLPI, ingénieur en chef de 1^{ère} classe - Service des essences des armées

L'Institut des hautes études de défense nationale



Institut des hautes études de défense nationale

Défense - Politique étrangère - Armement et économie de défense

Former – Sensibiliser - Rayonner

Hier, l'histoire...

L'Institut des hautes études de défense nationale succède, en 1948, au Collège des hautes études de défense nationale fondé par l'amiral Castex en 1936.

Depuis sa création, l'IHEDN a vocation à former de hauts responsables, civils et militaires, aux questions de défense appréhendées dans une vision dépassant le seul cadre militaire et de promouvoir, au sein de la Nation, toutes connaissances utiles en la matière.

Au fil des années, l'Institut s'est adapté à l'évolution des conflits, à la nature de la guerre et aux exigences que celle-ci impose à la Nation dans un environnement qui s'internationalise. Aux sessions nationales s'ajoutent des sessions en région (1954), des sessions internationales (1980), des séminaires jeunes (1996), des cycles d'intelligence économique (1995) et des séminaires ciblés.

En 1997, accomplissement d'une démarche menée sous l'égide de l'ordonnance de 1959 et du concept de défense globale, l'Institut des hautes études de défense nationale devient établissement public administratif placé sous l'autorité du Premier ministre.

... aujourd'hui, un Institut rénové

Dans un monde incertain marqué par les effets de la mondialisation, l'ambition française de continuer à vivre libre et en paix conduit à la définition du concept de sécurité nationale dont l'objectif est d'apporter des réponses à l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la Nation. L'adhésion du plus grand nombre est la condition de l'efficacité de cette stratégie novatrice.

En 2010, s'inscrivant dans cette logique du concept de sécurité nationale, l'IHEDN fusionne avec le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr) et se rapproche de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Conforté dans son identité, le nouvel IHEDN a toujours pour mission de développer l'esprit de défense, à laquelle s'ajoute aujourd'hui, celle de sensibiliser aux questions internationales.

Depuis plus de soixante-dix ans, par la diversité de ses formations et de ses auditeurs, civils et militaires, français et étrangers, l'IHEDN est un lieu de diffusion des savoirs, de sensibilisation et de rayonnement.

Une mission élargie...

aux questions de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

À ce titre, l'Institut réunit des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la Nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

Il prépare à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs militaires et civils, français ou étrangers, exerçant leur activité dans le domaine de la défense, de la politique étrangère, de l'armement et de l'économie de défense.

Il contribue à promouvoir et à diffuser toutes connaissances utiles sur les trois champs disciplinaires. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de défense et de sécurité nationale, notamment avec les associations d'auditeurs.

Des formations nombreuses et adaptées

Selon leurs champs de compétences, elles ont vocation soit à approfondir des connaissances, soit à sensibiliser différents publics.

Les formations se déclinent en sessions nationales "Politique de défense" et "Armement et économie de défense", en sessions régionales et en activités internationales.

L'Institut organise également des séminaires ciblés qui s'adressent aux jeunes de 20 à 30 ans, aux étudiants des universités et grandes écoles, aux élus locaux, aux magistrats, aux préfets, aux parlementaires... et à tous les publics intéressés par l'intelligence économique.

Les thèmes d'études sont définis à partir des domaines d'actualité traités sous l'angle de la politique de défense, de la politique étrangère, de la politique d'armement et de l'économie de défense.

Une pédagogie originale

Si la durée des études diffère selon les formations, la méthode de travail est identique et s'articule autour de trois éléments :

- les "**travaux en comités**" où se concrétise une riche complémentarité qui dépasse les segmentations socioprofessionnelles et nationales ;
- les "**conférences-débats**" au cours desquelles s'expriment des intervenants de haut niveau ;
- les "**visites et missions d'études**" sur le terrain qui permettent une approche concrète de l'enseignement dispensé.

La direction de la formation assure le suivi pédagogique des formations de l'Institut.

Institut des hautes études de défense nationale

1 place Joffre, 75700 Paris SP 07

Conseillère pour la communication, Linda Thisse : 01 44 42 54 15 – 06 77 13 70 29 linda.thisse@ihedn.fr

Les formations nationales

La session nationale "Politique de défense"

Cette formation vise l'approfondissement des connaissances de hauts responsables issus de tous les secteurs d'activité, civils et militaires, français et étrangers, sur les questions de défense, de politique étrangère et de sensibilisation aux questions d'armement et d'économie de défense afin qu'ils puissent contribuer au débat stratégique.

Elle se déroule à Paris, de septembre à avril. Elle est composée de 90 auditeurs environ, âgés de 35 à 50 ans, relevant de quatre domaines professionnels :

- des officiers des trois armées, de la Gendarmerie nationale et de la DGA ;
- des hauts responsables de la fonction publique ;
- des cadres et dirigeants des différents secteurs de la vie économique ;
- des personnalités "relais d'opinion" : presse, élus, responsables d'associations, de syndicats d'organisations professionnelles...

Les activités de l'année s'échelonnent sur 50 demi-journées d'études, réparties le vendredi toute la journée et le samedi matin, auxquelles s'ajoutent 30 jours de missions d'études sur le territoire national ou à l'étranger, soit 55 jours de formation.

Au cours de leur formation, les auditeurs sont sensibilisés aux questions de sécurité au travers de modules communs avec les auditeurs de l'INHESJ.

La liste des auditeurs, arrêtée par le Premier ministre, est publiée au *Journal Officiel*.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Session nationale"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

La session nationale "Armement et économie de défense"

Cette session a pour objet d'élargir les connaissances des auditeurs relatives aux problématiques du domaine de l'armement et de l'économie de défense, dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale.

Créée en 1964, elle se déroule de septembre à juin, les jeudis et vendredis. Elle regroupe chaque année une cinquantaine de cadres français et étrangers de haut niveau, associant des représentants de la Direction générale de l'armement (DGA) et du ministère de la Défense, de l'administration, des dirigeants de l'industrie de défense ainsi que des représentants de la société civile.

Axée sur les problématiques de l'armement et, plus généralement, de défense, avec une place particulière donnée à l'économie de défense et à la construction européenne, cette formation permet de donner une meilleure connaissance du milieu de l'armement et d'approfondir les liens entre ses différentes composantes.

Les activités de la session alternent des travaux en comité faisant appel à la réflexion stratégique et des missions d'études en France ou à l'étranger. Les auditeurs bénéficient d'autre part de conférences prononcées par de hauts responsables de la défense, de l'industrie d'armement ou d'autorités réputées dans leurs domaines : chercheurs, journalistes...

La durée totale de la formation est de 70 journées environ.

Au cours de leur formation, les auditeurs sont sensibilisés aux questions de sécurité au travers de modules communs avec les auditeurs de l'INHESJ.

Département des sessions "Armement et économie de défense"

Bureau "Session nationale"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Les formations en région

Les sessions régionales "Politique de défense"

Elles sont destinées à sensibiliser les auditeurs aux questions de défense et de sécurité, à promouvoir la culture de sécurité nationale, voire à approfondir leurs connaissances sur ces sujets.

Depuis 1954, quatre sessions régionales sont organisées chaque année sur tout le territoire, y compris Outre-mer. L'objectif est de permettre à des auditeurs qui ne peuvent participer à la session nationale, du fait de leurs obligations professionnelles ou de leurs lieux d'activité géographique, de suivre la formation que dispense l'IHEDN sur l'esprit de défense, la politique étrangère, l'armement et l'économie de défense.

Elles sont composées de 80 auditeurs environ, âgés de 30 à 55 ans, qui proviennent pour les deux tiers du secteur public, militaire et civil, et pour un tiers du secteur privé.

Les activités se déroulent sur quatre périodes de quatre jours de travaux, réparties sur six semaines, suivies de deux journées de clôture. Les lundis sont libres afin de permettre aux auditeurs de répondre à leurs engagements professionnels.

Le recrutement s'effectue entre les sixième et quatrième mois, avant le début de chaque session. Les candidats peuvent s'inscrire auprès de la préfecture (Service interministériel de défense et de protection civile).

Arrêtée par le Premier ministre, la liste des auditeurs est publiée au *Journal Officiel* au terme de chaque session.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Sessions en région"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Les séminaires IHEDN-Jeunes

Trois séminaires par an, organisés en région parisienne et en province, regroupent 80 jeunes environ, d'un niveau Bac.

Durant une semaine, ces jeunes, issus des universités et grandes écoles ou de la vie professionnelle, se familiarisent avec les problèmes de défense et de sécurité, au même titre et selon la même pédagogie que leurs aînés, reposant sur le triptyque : conférences-débats, travaux de comités et visites.

Ces séminaires sont organisés sur le principe de l'internat pour favoriser la cohésion.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Intelligence économique et séminaires"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Les formations internationales

Les sessions internationales "Politique de défense"

Depuis 1980, en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères et de la Défense, l'IHEDN organise des sessions internationales destinées à de hauts responsables étrangers, civils et militaires. L'objectif est d'inviter les auditeurs à la réflexion et l'échange sur les enjeux de sécurité et de défense propres à leurs régions et de les familiariser avec les visions française et européenne sur ces questions.

Ces sessions contribuent au rayonnement de la pensée stratégique française.

Les sessions internationales concernent :

- **le forum de l'IHEDN sur le continent africain** (Fica) accueille environ 50 représentants des pays du continent (durée : 10 jours) ;
- **la session internationale euro-méditerranéenne** (Siem) réunit une quarantaine d'auditeurs issus de la plupart des pays des deux rives du Bassin méditerranéen (durée : une semaine) ;
- **la session internationale Asie/Moyen-Orient** (Siamo) réunit environ 35 auditeurs en provenance d'Asie et des pays du Golfe (durée : une semaine) ;
- **la session Amérique latine** (Sial) regroupe une trentaine d'auditeurs d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes (durée : une semaine).

Le niveau de recrutement, par l'intermédiaire de nos ambassades, est élevé. Il concerne des hauts fonctionnaires civils, des officiers généraux ou supérieurs, des parlementaires, des ambassadeurs, des universitaires, des journalistes... Les travaux, en français et en langues étrangères, sont conduits dans la plus stricte confidentialité.

Les activités bilatérales

Aux sessions internationales s'ajoute une activité bilatérale qui repose sur la mise en place d'accords de coopération avec les instituts homologues étrangers et la multiplication de séminaires organisés, notamment avec des instituts étrangers de renommée internationale.

Principaux séminaires :

- séminaire "Approche française de la lutte anti-terroriste", en partenariat avec le *George Marshall Center* (États-Unis) ;
- séminaire franco-chinois, en coopération avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'état-major des armées ;
- séminaire "Point de vue en partage : tendances stratégiques en Asie de l'Est", en partenariat avec le ministère japonais des Affaires étrangères et le *Center for Strategic and International Studies*, Indonésie.

Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD)

Correspondant français du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), créé en 2005, l'IHEDN représente, à ce titre, la France au comité directeur et au conseil académique. En outre, pour les deux niveaux d'enseignement, cours d'orientation et cours de haut niveau, il désigne les candidats français et organise les modules à la charge de la France.

Ces formations intéressent les 27 pays de l'Union européenne, mais aussi les organisations internationales et les pays tiers.

Département des sessions "Activités internationales"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux : formations internationales"

Les formations internationales

"Armement et économie de défense"

La session européenne des responsables d'armement (Sera)

Annuelle depuis 1989, cette session rassemble, à raison d'une semaine par mois, durant quatre mois, une soixantaine de hauts responsables concernés par les questions d'armement, issus de pays européens, en veillant à la diversité des expériences professionnelles.

Elle développe une meilleure connaissance mutuelle, favorise la prise de conscience européenne et permet de constituer un réseau susceptible de se mobiliser sur les thèmes relatifs aux politiques d'armement. Elle est désormais reconnue comme une formation de référence au niveau européen, sous le patronage de l'Agence européenne de défense.

Les sessions internationales

Elles regroupent depuis 1994 des auditeurs français et étrangers de haut niveau provenant d'une même zone géographique.

Elles peuvent par exemple être dédiées aux pays d'Asie centrale, d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est ou du Proche et Moyen-Orient et favorisent une meilleure connaissance entre hauts responsables de l'administration et de l'industrie, appelés à travailler ensemble sur des programmes d'équipements militaires.

International Program Managers (IPM)

Ces sessions ont une vocation analogue, mais plus directement centrée sur les compétences nécessaires aux directeurs de programmes en coopération internationale.

Le Centre français de formation pour l'interdiction des armes chimiques (Ciac)

Créé dans le cadre de la mise en œuvre de la convention pour l'interdiction des armes chimiques, il assure depuis 1993 la formation d'inspecteurs internationaux, français et étrangers, et du personnel des différents ministères chargés, sur le territoire national, de l'application de la convention.

Ses compétences et sa mission ont depuis été élargies au profit d'organismes internationaux traitant de maîtrise des armements non conventionnels et de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il dispense également des formations dans ces domaines au profit du ministère de la Défense.

Département des sessions "Armement et économie de défense"
Bureau "Sessions internationales"
www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux : formations internationales"

Les formations spécifiques

Afin de diffuser plus largement la culture de défense et de densifier le maillage social et territorial, l'Institut a été amené à créer divers séminaires particuliers à l'attention de publics ciblés. Ils sont organisés avec les ministères de tutelle des participants.

En fonction de l'actualité et de la demande, l'Institut est en mesure de mettre en place des séminaires adaptés. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude, afin d'élargir encore l'éventail des publics sensibilisés aux questions de défense (responsables religieux, recteurs...). Ils sont organisés autour de conférences-débats avec des experts.

Les séminaires pour les "Élus locaux"

Il est apparu que les élus locaux, qu'ils soient maires, conseillers municipaux, généraux ou régionaux, et les membres élus des chambres consulaires, constituent, en raison des responsabilités qu'ils exercent et de leur dévouement au service de la collectivité, un relais qu'il est essentiel de sensibiliser aux réalités et problématiques de la défense. C'est pourquoi l'Institut organise des journées de réflexion à l'intention de ces publics.

Le séminaire "Défense et sécurité des activités judiciaires"

Dans le cadre de la formation continue et en partenariat avec le ministère de la Justice, un séminaire annuel est organisé pour une trentaine de hauts magistrats, pendant deux journées. L'objectif est de les informer sur l'évolution des menaces liées notamment aux actions terroristes et aux risques de toute nature. L'accent est mis sur la prévention et la gestion de crise.

Le séminaire pour les "Préfets"

En relation avec le ministère de l'Intérieur, l'Institut organise un séminaire annuel destiné aux préfets, d'une durée d'un jour et demi.

Il sensibilise les participants aux menaces et à leur impact sur la sécurité de nos sociétés et permet d'établir des liens entre les grands enjeux internationaux et des préoccupations plus locales.

Les séminaires pour les "Parlementaires"

En relation avec l'Assemblée nationale et le Sénat, en alternance, deux séminaires d'une matinée sont organisés à l'attention des parlementaires de ces deux chambres, élus ou nouvellement élus.

Ils leur donnent l'occasion de les associer à la réflexion majeure de la défense, à huis clos, avec les hauts décideurs publics.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Intelligence économique et séminaires"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Les formations pour les jeunes

L'Institut s'intéresse aux jeunes, qu'ils soient étudiants ou déjà dans la vie active. Leur engagement, les responsabilités qu'ils assurent déjà ou qu'ils assureront en font un public privilégié. L'IHEDN a donc développé des formations spécifiques à leur attention, dès 1980 pour les étudiants de 3^e cycle ou de grandes écoles et depuis 1996, pour des jeunes, étudiants ou actifs, âgés de vingt à trente ans.

L'objectif est de les sensibiliser aux grands enjeux et défis de la défense et de la sécurité.

Les séminaires IHEDN-Jeunes

Trois séminaires par an, organisés en région parisienne et en province, regroupent 80 jeunes environ, d'un niveau Bac.

Durant une semaine, ces jeunes, issus des universités et grandes écoles ou de la vie professionnelle, se familiarisent avec les problèmes de défense et de sécurité, au même titre et selon la même pédagogie que leurs aînés, reposant sur le triptyque : conférences-débats, travaux de comités et visites.

Ces séminaires sont organisés sur le principe de l'internat pour favoriser la cohésion.

Les séminaires master 2 "Sécurité-Défense"

Ces séminaires, organisés à l'École militaire, regroupent 80 étudiants environ, en master 2 "Sécurité et défense". Élaborés en concertation avec les professeurs, ils constituent un complément pratique de leurs enseignements.

Ils se déroulent trois fois par an et chacun d'eux dure une semaine. Ils comportent des conférences-débats, des travaux en comités et des échanges avec des officiers supérieurs des trois armées et de la gendarmerie, ainsi que la visite d'une unité opérationnelle.

Les inscriptions s'effectuent auprès des universités partenaires de l'IHEDN.

Le séminaire "Grandes écoles"

Ce séminaire rassemble, pendant quatre jours, une centaine d'élèves issus des grandes écoles militaires et des grands corps d'État, ainsi que de grandes écoles de commerce et d'ingénieurs (ENS, HEC, Polytechnique...)

Cette formation, annuelle, permet aux futurs cadres de haut niveau de la Nation de se rencontrer et de réfléchir ensemble sur les problématiques et enjeux de la défense et de la sécurité.

Le séminaire "Cohésion nationale et citoyenneté"

Créé en 2006, ce séminaire suscite une réflexion et des échanges sur les questions de citoyenneté et de diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation. Il s'adresse tout particulièrement aux jeunes cadres du monde associatif, des secteurs privé et public ainsi qu'aux jeunes élus qui exercent des responsabilités dans les quartiers d'Île-de-France.

Il est annuel et se déroule pendant cinq jours, à l'École militaire.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Intelligence économique et séminaires"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Les formations à l'intelligence économique

Créée dès 1996 par l'Institut, la formation à l'intelligence économique et stratégique répond à la nécessité d'intégrer les problèmes liés à la gestion de l'information, matière première stratégique, dans les préoccupations des acteurs de la vie économique. L'objectif est de sensibiliser au domaine de l'intelligence économique et stratégique (IES), des cadres et dirigeants d'entreprises privées et publiques et des cadres de l'administration.

Les cycles de sensibilisation à l'intelligence économique et stratégique (IES)

Trois cycles sont programmés chaque année. Ils se déroulent sur une durée de 7 vendredis répartis sur deux mois consécutifs et chacun d'eux regroupe 50 auditeurs environ.

Ces cycles comprennent une quinzaine de conférences-débats, illustrées par des cas concrets et animées par des personnalités et spécialistes des sujets abordés.

Les séminaires thématiques "Intelligence économique"

Ils ont lieu huit fois par an et permettent aux auditeurs déjà sensibilisés à cette matière de maîtriser diverses facettes de l'IES. D'une durée de un à trois jours, selon les sujets abordés, ces séminaires sont l'occasion pour les participants, en nombre restreint, de parfaire leurs connaissances par des études de cas concrets sur des thèmes tels que le *lobbying*, la gestion de crise, l'intelligence juridique, les outils de veille, le *knowledge management*...

Les séminaires thématiques "Sécurité économique et protection du patrimoine"

Ils soulignent la réalité et l'étendue des menaces dans les domaines politique, militaire, économique, scientifique et industriel, ainsi que l'ampleur des préjudices qu'elles peuvent causer aux entreprises et aux collectivités locales. Ils sensibilisent les participants aux risques d'intrusions de puissances ou d'intérêts extérieurs auxquels ils peuvent être confrontés dans leur activité. Ils présentent les réponses défensives et offensives prévues au niveau gouvernemental pour contrer ces menaces.

Six séminaires sont organisés chaque année en partenariat avec quatre administrations : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

Une quarantaine d'auditeurs participent à chacun de ces séminaires d'une durée de deux jours, dont le contenu pédagogique est adapté aux auditoires concernés : cadres de l'administration, d'établissements publics, de l'enseignement supérieur, de la recherche ou cadres du secteur privé...

La nationalité française est requise pour participer à ces séminaires.

Les inscriptions s'effectuent auprès du haut fonctionnaire de défense du ministère concerné pour les fonctionnaires et directement auprès de l'IHEDN pour les candidats du secteur civil.

Département des sessions "Politique de défense"

Bureau "Intelligence économique et séminaires"

www.ihedn.fr : rubrique "Enjeux"

Le soutien à la recherche

Dans les domaines relevant de sa mission, l'Institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, il promeut les enseignements universitaires portant sur les questions de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions et de favoriser la coopération avec le monde universitaire et de la recherche, l'Institut concentre ses efforts autour de deux axes : le soutien aux étudiants chercheurs et la valorisation de la recherche.

Le soutien aux jeunes chercheurs

Il s'adresse aux étudiants inscrits dans une université française et ayant choisi de consacrer leurs travaux de recherche à des questions de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense. Il se manifeste par la mise en œuvre de deux programmes annuels.

• Le programme de soutien aux études et enseignements de défense et de sécurité mené conjointement par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et l'IHEDN.

Il concerne les étudiants inscrits en doctorat en sciences humaines et sociales.

Les lauréats sont sélectionnés par un jury composé d'universitaires et de personnalités qualifiées, désigné et présidé par le directeur de l'IHEDN. Ils bénéficient pendant un an d'un soutien financier dans le cadre duquel leurs frais de recherche, en particulier ceux qui concernent les séjours de terrain, sont pris en charge.

Ces lauréats constituent, par ailleurs, une équipe de chercheurs au sein de l'Institut et sont ainsi appelés à se rencontrer de manière bimestrielle afin d'échanger sur l'avancée de leurs travaux.

• Les "Prix scientifiques de l'IHEDN"

Créés en 1998, ils récompensent les mémoires de master 2 recherche et les thèses de doctorat, soutenus dans l'année, qui font progresser les connaissances en matière de défense et de sécurité dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les lauréats sont choisis par le conseil scientifique de l'IHEDN.

Les "Prix scientifiques" permettent ainsi d'encourager des étudiants chercheurs achevant leur master 2 recherche ou leur doctorat, à poursuivre sur la voie de la recherche scientifique.

La valorisation de la recherche

Elle est destinée à développer la coopération de l'Institut avec les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les administrations. La valorisation de la recherche répond également à la mission première de l'Institut qui est de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales.

Cette valorisation permet d'autre part de promouvoir la recherche stratégique et académique tout en créant un espace de rencontre entre chercheurs civils et militaires, entre experts et acteurs de terrain.

L'Institut est ainsi à l'initiative de conférences, tables rondes, colloques, qu'il peut organiser seul ou en partenariat avec des établissements scientifiques. L'Institut peut également participer ou soutenir l'organisation de journées d'études en apportant un concours intellectuel aussi bien que matériel.

Une équipe éditoriale assure la diffusion des travaux réalisés vers les publics intéressés.

Enfin, les jeunes chercheurs soutenus par l'IHEDN sont associés autant que possible aux activités scientifiques menées par l'Institut.

Direction de la formation

www.ihedn.fr : rubrique "Soutien à la recherche"

